

ARRÊTÉ
portant désignation des membres du jury d'examen
1er semestre
1ère session
de la Licence
2ème année
ÉCONOMIE
parcours Économie mineure Accès Santé

LE DIRECTEUR

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L.613-1, L.613-4 sur la composition des jurys et L.712-2 donnant compétence au président de l'université pour nommer les membres des jurys ;

Vu le décret n° 2022-1535 du 8 décembre 2022, et notamment son article 5 qui précise que le directeur du grand établissement exerce les attributions confiées au président d'université par l'article L. 712-2 ;

ARRÊTE :

Article 1^{er}

Sont nommés pour l'année universitaire 2025-2026, membres du jury d'examen (1er semestre 1ère session) de la

Licence
2ème année
ÉCONOMIE
parcours Économie mineure Accès Santé

Mme ALET Élodie, CONTRACTUEL TEMPORAIRE ENS. SUPÉRIEUR ;

M. FEVE Patrick, PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS ;

M. GINEZ Christophe, PROFESSEUR AGRÉGÉ.

Article 2

Le jury sera présidé par Mme ALET Élodie, CONTRACTUEL TEMPORAIRE ENS. SUPÉRIEUR.

Article 3

Les membres du jury peuvent être assistés lors des délibérations de tout membre de l'équipe pédagogique ayant participé aux enseignements.

Article 4

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 14 octobre 2025

Le Directeur,
Christian GOLLIER



The image shows a large, blue ink signature of the name 'Goller' written in a flowing, cursive script. This signature is placed over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'Ecole d'Économie et de Sciences Sociales Quantitatives de Toulouse' around the perimeter, and in the center, it features a stylized 'TSE' logo with 'T' and 'S' intertwined.